

ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 15 février 2023, a adopté les ordonnances suivantes :

Ordonnance relative aux Passeports Espace pour la vie (2)

Ordonnance relative aux Passeports Espace pour la vie (1)

Ces ordonnances, adoptées respectivement en vertu des articles 123 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (22-054) et 92 du Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2023) (RCG 22-037), réduisent les tarifs applicables à l'achat ou au renouvellement d'un Passeport Espace pour la vie, aux dates et conditions qui y sont stipulées.

Ces ordonnances entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Elles peuvent également être consultées en tout temps sur le site internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 17 février 2023

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat